

# BUDGET 2025 :



# L'ÉTAT MET LE DÉPARTEMENT À

D 192

POIL



DOSSIER DE PRESSE  
NOVEMBRE 2024

**nièvre**  
le département



## “L'État fait payer les factures aux Nivernais !”

Le projet de loi de finances 2025 et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale constituent des alertes majeures pour l'équilibre financier de notre département. En prévoyant des mesures d'économies drastiques, ces textes impacteront directement nos capacités d'action, menaçant de priver la Nièvre de près de 12 millions d'euros indispensables à nos missions, à la préservation de nos services publics et à la vie du territoire.

Dans un département déjà fragilisé par des défis structurels – éloignement des grands centres urbains, ou encore déficit d'attractivité économique –, ces coupes budgétaires risquent d'aggraver les fractures sociales et territoriales. Ce sont nos maisons de retraite, nos structures sportives et culturelles, nos soutiens aux communes rurales, ou encore nos politiques sociales qui seront directement touchés.

Comment répondre aux besoins croissants de nos aînés lorsque l'accompagnement des maisons de retraite se voit menacé ? Comment garantir l'égalité d'accès à la culture et au sport pour nos jeunes si nos subventions aux associations et équipements sont réduites ? Comment maintenir des services publics de proximité si les moyens nécessaires nous sont retirés ? Comment soutenir les projets des communes si des choix drastiques nous contraignent au pire ?

Ce n'est pas seulement une question de chiffres. Le Conseil départemental est le premier interlocuteur des citoyens, vulnérables ou non. Il agit au quotidien pour préserver le lien social et garantir une qualité de vie digne à chacun, quel que soit son lieu de résidence.

Nous, élus de la Nièvre, refusons de subir et de faire subir un désengagement de l'État que nous n'avons pas choisi. Nous appelons l'État à prendre la pleine mesure des conséquences humaines et territoriales de ce hold-up financier. Les économies imposées vont se faire sur le dos des territoires les plus fragiles et au prix d'un affaiblissement de l'égalité territoriale.

Dans de nombreux départements, les élus de tous bords politiques ont compris qu'il ne s'agit pas d'instrumentaliser la situation mais bien d'exiger une évolution du modèle de financement des collectivités pour le bien des habitants.

Aujourd'hui, nous avons besoin de solidarité nationale et d'une mobilisation locale totale. Nous devons défendre, avec force et détermination, nos services publics et nos partenaires locaux. C'est un combat collectif que je vous invite à rejoindre, car il en va de l'avenir de notre département et de sa capacité à répondre aux besoins de chacun.

Restons mobilisés pour une Nièvre solidaire et dynamique.



**Fabien BAZIN,**  
Président du  
Conseil départemental  
de la Nièvre

# LE GOUVERNEMENT FAIT LE CHOIX DE L'AUSTÉRITÉ ET PAR CONSÉQUENCE DE LA CASSE DU SERVICE PUBLIC LOCAL

Les collectivités, piliers essentiels des services publics sur nos territoires, se retrouvent acculées, incapables de supporter une charge financière de plus en plus lourde.

Cette pression financière risque de mener nos collectivités à la rupture, avec des conséquences dramatiques, similaires à celles d'une cessation de paiement dans une entreprise. Il est impératif que le gouvernement reconnaisse l'importance de l'action publique de proximité et la soutienne de manière équitable, afin que nous puissions continuer à servir nos citoyens et à développer nos communes.

Aujourd'hui, le budget de fonctionnement du Département s'élève à près de **305 millions d'euros sur lesquels 70% (hors masse salariale) constituent des dépenses obligatoires, donc incompressibles.**

Ainsi, les **12 millions d'effort budgétaire demandés par le gouvernement reposent uniquement sur une enveloppe de 65 millions d'euros.** C'est ainsi ponctionner notre capacité à adapter nos politiques publiques à nos réalités de territoire. Seront alors impactés les pompiers, les acteurs de la santé et de l'autonomie, les centres sociaux, les associations sportives et culturelles, les agriculteurs, tous ces partenaires qui font vivre nos territoires et qui comptent sur le Département pour soutenir leurs actions.

## LE RÔLE DES DÉPARTEMENTS EN FRANCE DEVIENT ENCORE PLUS CRUCIAL QUAND LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU PAYS EST CRITIQUE.

Les Conseils départementaux soutiennent principalement les politiques de justice sociale, en aidant les personnes les plus vulnérables, comme le soutien aux personnes âgées et en situation de handicap, l'aide sociale et la gestion des établissements médico-sociaux.

Cependant, les recettes des Départements dépendent en grande partie de la vitalité économique du pays. Lorsque l'économie ralentit, les recettes fiscales diminuent, ce qui réduit les ressources

**70%**  
DE DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT SONT DES  
DÉPENSES DE SOLIDARITÉ

Nous nous interdisons de choisir quel service public obligatoire dégrader. Les efforts budgétaires s'appliqueront alors uniquement sur les dépenses concernant le dynamisme local (subventions aux associations ou autres acteurs de développement local) ou des dépenses qui touchent le quotidien des Nivernais comme par exemple les routes, l'information à la population, le SDIS.

**8%**  
DE CHÔMAGE EN 2025

La situation économique implique des prévisions alarmistes du chômage. Les conséquences, mathématiques, de ce constat potentiel, c'est une augmentation des bénéficiaires du RSA. Dépenses qui incombent aux Départements.

financières des Départements au moment où les besoins sociaux augmentent. À cela s'ajoute la ponction de l'État destinée à compenser sa mauvaise gestion.

Cette situation crée une véritable quadrature du cercle : les Départements doivent continuer à financer des politiques de solidarité alors que leurs revenus diminuent. Cela place les Conseils départementaux dans des situations financières inextricables, rendant leurs missions de plus en plus complexes et fragiles.

**5,5 MILLIARDS €**  
DE PONCTION SUR LES  
COLLECTIVITÉS



**12 MILLIONS €**  
DE COUPES BUDGÉTAIRES  
POUR LA NIÈVRE

Montant correspondant à l'effort demandé aux collectivités territoriales pour combler le déficit public de l'État. Les Départements sont particulièrement impactés puisque 44 % de cet effort reposent sur cet échelon territorial, soit 2,2 milliards d'euros.

La mauvaise gestion de l'État se traduit par une coupe budgétaire de près de 12 millions d'euros pour le Conseil départemental de la Nièvre.



# DÉNONCER, ET AUSSI AGIR, SUR TOUS LES FRONTS

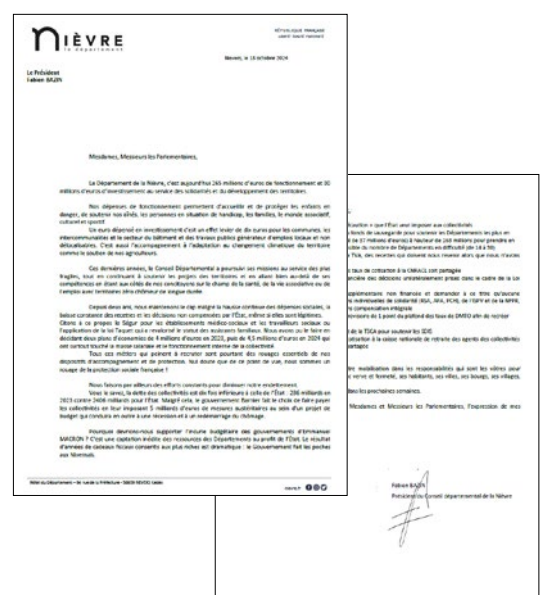


# BUDGET 2025 : L'ÉTAT MET LE DÉPARTEMENT À

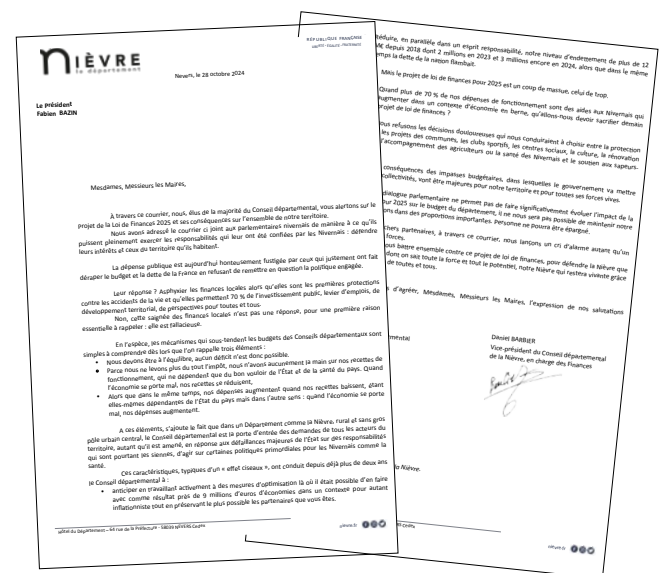


## INTERPELLER ET INFORMER

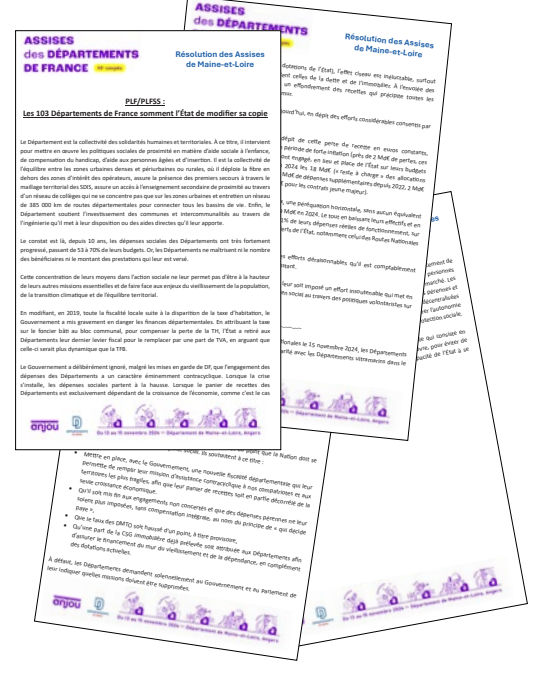
### Courrier aux Parlementaires de la Nièvre ▼



### Courrier de transmission à tous les maires du Département ▼



### Courrier soutien aux amendements déposés par TOUS les Départements de France ▼



### Tribune dans Libération du 17 novembre signée par les présidents des Départements ▼

Face aux urgences sociale, écologique et démocratique, la capacité des collectivités à agir et innover aux côtés de l'ensemble des acteurs de nos territoires peut changer le quotidien des Français et des Françaises. Or cette capacité est aujourd'hui menacée par **les coupes budgétaires annoncées pour payer l'addition** des décisions des gouvernements d'Emmanuel Macron qui ont laissé les finances publiques exsangues.

#### Un changement de méthode pour renouveler notre modèle social

Les dernières élections ont démontré la volonté d'une grande partie des Français de ne pas s'abandonner à chacun pour soi et la place centrale qu'occupent les questions sociales parmi leurs préoccupations.

Notre responsabilité est de proposer une réponse sensible au vécu quotidien de nos concitoyens. L'innovation et l'expérimentation de nouvelles réponses nous permettent de placer l'humain au cœur de l'action publique et font de la justice sociale le fondement de nos décisions. Nous proposons ainsi une alternative au projet de **casse du service public** de proximité qui prend forme sous nos yeux.

Cette alternative se concrétise d'abord par un changement de méthode : nous opposons à la verticalité des injonctions gouvernementales, déconnectées des besoins réels, des services publics conçus pour et avec nos concitoyennes et concitoyens. En partant des besoins des habitantes et habitants, nous confortons notre cohésion sociale et territoriale en créant des solidarités nouvelles plutôt que d'attiser les divisions. Face à un pouvoir en crise, nous opposons la force de collectifs pluriels et celle de décisions partagées.

#### Nous refusons que toutes et tous payent l'addition de quelques-uns

Or notre capacité à agréer, à mettre en dynamique, à protéger est aujourd'hui menacée par une véritable saignée budgétaire. Et la menace pour le quotidien de chacune et chacune n'a rien d'abstrait : c'est l'affaiblissement des projets dans nos écoles et nos collèges, c'est la dégradation de l'entretien des routes, c'est moins de présence humaine auprès de nos aînés en perte d'autonomie, c'est le report voire l'abandon de projets d'investissement et donc moins de commandes pour nos entreprises, c'est-à-dire moins d'emplois...

Chaque coup porté à la solidarité fragilise la société tout entière. Nous refusons de payer l'addition des baisses d'impôts voulues par Emmanuel Macron qui ont profité aux plus aisés et aux grands groupes, un trou estimé par la Cour des comptes à 62 milliards d'euros pour la seule année 2023. Nous refusons de démanteler le service public de proximité.

#### Quelle société voulons-nous ?

Nous sommes convaincus que l'action publique peut répondre à la désespérance qui ronge notre pacte républicain en changeant le quotidien des Françaises et Français : en luttant contre la précarité et l'exclusion, en facilitant l'accès aux soins et à une alimentation de qualité, en reconnaissant celles et ceux qui accompagnent les personnes vulnérables. En soutenant, aussi, le tissu associatif et en développant les solidarités du quotidien, celles du «prendre soin», qui seront essentielles pour répondre aux défis du vieillissement autant que du dérèglement climatique...

Nous ne défendons pas nos institutions, pas davantage qu'une sensibilité politique. Nous défendons le service public de proximité. Le péril qui le menace aujourd'hui fait aussi peser des risques considérables sur l'ensemble des acteurs des solidarités qui nous permettent de faire société. Ne privons pas nos concitoyennes et concitoyens des liens qui les unissent !

**Signataires :** Chaynesse Khirouni, présidente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Fabien Bazin, président du conseil départemental de la Nièvre, Sophie Borderie, présidente du conseil départemental du Lot-et-Garonne, Philippe Dupuy, président du conseil départemental du Gers, Xavier Fortinon, président du conseil départemental des Landes, Jean-Luc Gleyze, président du conseil départemental de Gironde, Michel Ménard, président du conseil départemental de Loire-Atlantique, Kléber Mesquida, président du conseil départemental de l'Hérault, Germain Peiro, président du conseil départemental de Dordogne, Hélène Sandragne, présidente du conseil départemental de l'Aude, Stéphane Troussel, président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Sébastien Vincini, président du conseil départemental de la Haute-Garonne, Michel Weill, président du conseil départemental du Tarn-et-Garonne.



**À RETROUVER EN ANNEXE P.8**



# UNE MARQUE DE FABRIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE : UNE GESTION RÉALISTE ET RIGOUREUSE

Dans un territoire comme la Nièvre, le Conseil départemental est le carrefour de la réponse aux besoins du territoire et de ses habitants. Dans un contexte où l'État se désengage (transferts et dépenses additionnelles non compensés, politique de santé au rabais...), mettant à mal les finances du Conseil départemental, son rôle central est fragilisé.

## PARTICULARITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Le département de la Nièvre se distingue par ses caractéristiques socio-démographiques (notamment par la faiblesse du revenu fiscal moyen) et sa géographie, dépourvue de grand pôle urbain. Conjugées au désengagement de l'État, elles conduisent **habitants, associations, entreprises, collectivités à se tourner toujours plus vers le Conseil départemental pour répondre à des besoins essentiels.**

Quand 17 000 Nivernais n'ont plus de médecins traitants, le Département salarie des médecins et propose des bourses d'études aux étudiants.

Quand nos aînés ont besoin d'être soutenus face à leur perte d'autonomie, le Département répond présent.

Quand plus de 1 000 enfants ont besoin de protection, le Département les prend en charge.

Quand les communes développent de nouveaux services aux habitants, le Département les soutient.

Quand l'agriculture est à bout de souffle, le Département propose de valoriser la production, par le développement des abattoirs de proximité et des ateliers de transformation.

Quand le maillage de nos collèges est menacé, le Département les modernise et leur propose de s'ouvrir vers l'extérieur.

Quand les transitions écologiques inquiètent et crispent, le Département rassemble et organise le débat.

Quand la confiance dans les politiques publiques est mise à mal, le Département ouvre un dialogue direct et permanent avec les habitants et la jeunesse.

## LES TRANSFERTS NON COMPENSÉS DE L'ÉTAT : UN MONTANT COLOSSAL POUR LA NIÈVRE

C'est une réalité qu'il est urgent de dénoncer, à force de transferts et de dépenses non compensés, l'État nous doit 35 millions d'euros par an en moyenne sur les trois dernières années.

## DÉSENDETTEMENT

Depuis 6 ans, le Conseil départemental s'est engagé dans un processus de désendettement à hauteur 18 millions d'€.

C'est considérable !

**18**  
**MILLIONS D'EUROS**

Montant du désendettement du Conseil départemental de la Nièvre engagé depuis 6 ans.

## DES PLANS D'ÉCONOMIES ENGAGÉS AVANT D'AUTRES DÉPARTEMENTS

Dès 2023, le Conseil départemental a engagé deux plans d'économies budgétaires successifs sur les dépenses de fonctionnement pour un montant total de 8,5 M€.

# CE QUE NOUS DEMANDONS POUR SOUTENIR LES NIVERNAIS

En mesure d'urgence et afin de boucler notre budget 2025 et nos capacités d'intervention, les élus de la majorité du Conseil départemental de la Nièvre demandent au gouvernement, en solidarité avec tous les Départements de France :

- À ne pas être privés de la dynamique de TVA,
- 163 M€ de fonds de sauvegarde permettant aux Départements, déjà en grande difficulté, de poursuivre leurs missions,
- Que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 accentue la compensation de l'Allocation personnalisée d'autonomie et de la Prestation compensatoire du handicap.

Compte tenu des particularités territoriales de notre département rural, les élus de la Nièvre demandent également au gouvernement :

### Pour la santé

- le déploiement **des centres de santé dans la Nièvre** grâce auxquels le Département salarie 24 nouveaux professionnels de santé ainsi que la prise en charge de 50% des coûts de financement des centres de santé,
- la prise en charge à 50% **des bourses aux étudiants en médecine**, les premières ont permis d'installer 18 médecins sur les 70 bourses déjà accordées,
- la création de **nouveaux cabinets médicaux mis en place et coordonnés par l'association Médecins Solidaires**,
- **l'augmentation des moyens budgétaires pour les sapeurs-pompiers et l'expérimentation d'une plateforme unique pour les numéros d'urgence du 15 et 18** à Nevers.

### Pour l'enfance

- la prise en charge à 50 % des mesures retenues dans le cadre du schéma départemental de l'enfance soit 8 millions d'euros.

### Pour l'école

La mise en œuvre du plan Nièvre territoire d'ambition avec :

- le gel de la carte scolaire sur 3 ans,
- la reconnaissance en Zone d'Éducation Prioritaire de l'ensemble du département,
- le maintien et le déploiement des « Territoires d'Éducation Rurale »,
- le soutien à la démarche « Collèges de demain ».

### Pour l'agriculture

- Un soutien sans faille au maintien, à la modernisation et à la création d'outils de proximité pour l'abattage et pour la transformation des produits agricoles.

### Pour la sécurité

- Un modèle économique équilibré pour nous permettre de construire les 5 nouvelles gendarmeries programmées.

Pour tout cela, nous exigeons le respect de notre **liberté d'agir** et les moyens associés.

Une **confiance retrouvée** avec l'État vis-à-vis d'une décentralisation qui met au cœur de sa manière de travailler : les citoyens, les forces vives, les experts du Département et les élus.

## AUGMENTATION DES DROITS DE MUTATION, UNE FAUSSE BONNE IDÉE POUR LA NIÈVRE

Le Premier ministre Barnier a proposé de réfléchir à l'augmentation des DMTO (Droits de mutation à titre onéreux) de 0,5 %. Cela peut se comprendre pour certains départements pour lesquels les transactions immobilières sont dynamiques avec des tissus urbains denses. Cette idée est une fausse bonne idée pour les territoires ruraux où la dynamique immobilière doit être soutenue.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Nevers, le 18 octobre 2024

Le Président  
Fabien BAZIN

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Le Département de la Nièvre, c'est aujourd'hui 265 millions d'euros de fonctionnement et 30 millions d'euros d'investissement au service des solidarités et du développement des territoires.

Nos dépenses de fonctionnement permettent d'accueillir et de protéger les enfants en danger, de soutenir nos aînés, les personnes en situation de handicap, les familles, le monde associatif, culturel et sportif.

Un euro dépensé en investissement c'est un effet levier de dix euros pour les communes, les intercommunalités et le secteur du bâtiment et des travaux publics générateur d'emplois locaux et non délocalisables. C'est aussi l'accompagnement à l'adaptation au changement climatique du territoire comme le soutien de nos agriculteurs.

Ces dernières années, le Conseil Départemental a poursuivi ses missions au service des plus fragiles, tout en continuant à soutenir les projets des territoires et en allant bien au-delà de ses compétences en étant aux côtés de nos concitoyens sur le champ de la santé, de la vie associative ou de l'emploi avec territoires zéro chômeur de longue durée.

Depuis deux ans, nous maintenons le cap malgré la hausse continue des dépenses sociales, la baisse constante des recettes et les décisions non compensées par l'État, même si elles sont légitimes. Citons à ce propos le Ségur pour les établissements médico-sociaux et les travailleurs sociaux ou l'application de la loi Taquet qui a revalorisé le statut des assistants familiaux. Nous avons pu le faire en décidant deux plans d'économies de 4 millions d'euros en 2023, puis de 4,5 millions d'euros en 2024 qui ont surtout touché la masse salariale et le fonctionnement interne de la collectivité.

Tous ces métiers qui peinent à recruter sont pourtant des rouages essentiels de nos dispositifs d'accompagnement et de protection. Nul doute que de ce point de vue, nous sommes un rouage de la protection sociale française !

Nous faisons par ailleurs des efforts constants pour diminuer notre endettement.

Vous le savez, la dette des collectivités est dix fois inférieure à celle de l'État : 236 milliards en 2023 contre 2406 milliards pour l'État. Malgré cela, le gouvernement Barnier fait le choix de faire payer les collectivités en leur imposant 5 milliards d'euros de mesures austéritaires au sein d'un projet de budget qui conduira en outre à une récession et à un redémarrage du chômage.

Pourquoi devrions-nous supporter l'incurie budgétaire des gouvernements d'Emmanuel MACRON ? C'est une captation inédite des ressources des Départements au profit de l'État. Le résultat d'années de cadeaux fiscaux consentis aux plus riches est dramatique : le Gouvernement fait les poches aux Nivernais.

Aussi, nous comptons sur vous pour :

- revenir sur le « fonds de précaution » que l'État veut imposer aux collectivités
- demander l'abondement du fonds de sauvegarde pour soutenir les Départements les plus en difficulté (actuellement doté de 37 millions d'euros) à hauteur de 163 millions pour prendre en compte l'accroissement sensible du nombre de Départements en difficulté (de 14 à 30)
- vous s'opposer au gel de la TVA, des recettes qui doivent nous revenir alors que nous n'avons plus aucun levier fiscal
- demander que la hausse des taux de cotisation à la CNRACL soit partagée
- exiger la compensation financière des décisions unilatéralement prises dans le cadre de la Loi Taquet et des Ségur
- refuser toute dépense supplémentaire non financée et demander à ce titre qu'aucune revalorisation des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l'ISPV et de la NFPR, ne soit engagée en 2025 sans compensation intégrale
- demander un relèvement provisoire de 1 point du plafond des taux de DMTO afin de recréer des marges de manœuvre
- demander un élargissement de la TSCA pour soutenir les SDIS
- que la hausse des taux de cotisation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales soit compensée ou partagée

Nous comptons sur votre mobilisation dans les responsabilités qui sont les vôtres pour soutenir la Nièvre et défendre, avec verve et fermeté, ses habitants, ses villes, ses bourgs, ses villages, ses associations et ses entreprises.

Nous y serons attentifs dans les prochaines semaines.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, l'expression de mes salutations distinguées.

Fabien BAZIN  
Président du Conseil départemental de la Nièvre



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

Nevers, le 28 octobre 2024

Le Président  
Fabien BAZIN

Mesdames, Messieurs les Maires,

À travers ce courrier, nous, élus de la majorité du Conseil départemental, vous alertons sur le Projet de la Loi de Finances 2025 et ses conséquences sur l'ensemble de notre territoire.

Nous avons adressé le courrier ci joint aux parlementaires nivernais de manière à ce qu'ils puissent pleinement exercer les responsabilités qui leur ont été confiées par les Nivernais : défendre leurs intérêts et ceux du territoire qu'ils habitent.

La dépense publique est aujourd'hui honteusement fustigée par ceux qui justement ont fait déraper le budget et la dette de la France en refusant de remettre en question la politique engagée.

Leur réponse ? Asphyxier les finances locales alors qu'elles sont les premières protections contre les accidents de la vie et qu'elles permettent 70 % de l'investissement public, levier d'emplois, de développement territorial, de perspectives pour toutes et tous.

Non, cette saignée des finances locales n'est pas une réponse, pour une première raison essentielle à rappeler : elle est fallacieuse.

En l'espèce, les mécanismes qui sous-tendent les budgets des Conseils départementaux sont simples à comprendre dès lors que l'on rappelle trois éléments :

- Nous devons être à l'équilibre, aucun déficit n'est donc possible.
- Parce nous ne levons plus du tout l'impôt, nous n'avons aucunement la main sur nos recettes de fonctionnement, qui ne dépendent que du bon vouloir de l'État et de la santé du pays. Quand l'économie se porte mal, nos recettes se réduisent,
- Alors que dans le même temps, nos dépenses augmentent quand nos recettes baissent, étant elles-mêmes dépendantes de l'État du pays mais dans l'autre sens : quand l'économie se porte mal, nos dépenses augmentent.

A ces éléments, s'ajoute le fait que dans un Département comme la Nièvre, rural et sans gros pôle urbain central, le Conseil départemental est la porte d'entrée des demandes de tous les acteurs du territoire, autant qu'il est amené, en réponse aux défaillances majeures de l'État sur des responsabilités qui sont pourtant les siennes, d'agir sur certaines politiques primordiales pour les Nivernais comme la santé.

Ces caractéristiques, typiques d'un « effet ciseaux », ont conduit depuis déjà plus de deux ans le Conseil départemental à :

- anticiper en travaillant activement à des mesures d'optimisation là où il était possible d'en faire avec comme résultat près de 9 millions d'euros d'économies dans un contexte pour autant inflationniste tout en préservant le plus possible les partenaires que vous êtes.

- Réduire, en parallèle dans un esprit responsabilité, notre niveau d'endettement de plus de 12 M€ depuis 2018 dont 2 millions en 2023 et 3 millions encore en 2024, alors que dans le même temps la dette de la nation flambait.

Mais le projet de loi de finances pour 2025 est un coup de massue, celui de trop.

Quand plus de 70 % de nos dépenses de fonctionnement sont des aides aux Nivernais qui risquent d'augmenter dans un contexte d'économie en berne, qu'allons-nous devoir sacrifier demain avec un tel projet de loi de finances ?

Nous refusons les décisions douloureuses qui nous conduiraient à choisir entre la protection de l'enfance, les projets des communes, les clubs sportifs, les centres sociaux, la culture, la rénovation des collèges, l'accompagnement des agriculteurs ou la santé des Nivernais et le soutien aux sapeurs-pompiers.

Les conséquences des impasses budgétaires, dans lesquelles le gouvernement va mettre l'ensemble des collectivités, vont être majeures pour notre territoire et pour toutes ses forces vives.

Si le dialogue parlementaire ne permet pas de faire significativement évoluer l'impact de la loi de finances pour 2025 sur le budget du département, il ne nous sera pas possible de maintenir notre soutien à vos actions dans des proportions importantes. Personne ne pourra être épargné.

Alors, chers partenaires, à travers ce courrier, nous lançons un cri d'alarme autant qu'un appel à l'union des forces.

Il faut nous battre ensemble contre ce projet de loi de finances, pour défendre la Nièvre que l'on aime, la Nièvre dont on sait toute la force et tout le potentiel, notre Nièvre qui restera vivante grâce à l'action conjuguée de toutes et tous.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabien BAZIN  
Président du Conseil départemental  
de la Nièvre

Daniel BARBIER  
Vice-président du Conseil départemental  
de la Nièvre, en charge des Finances

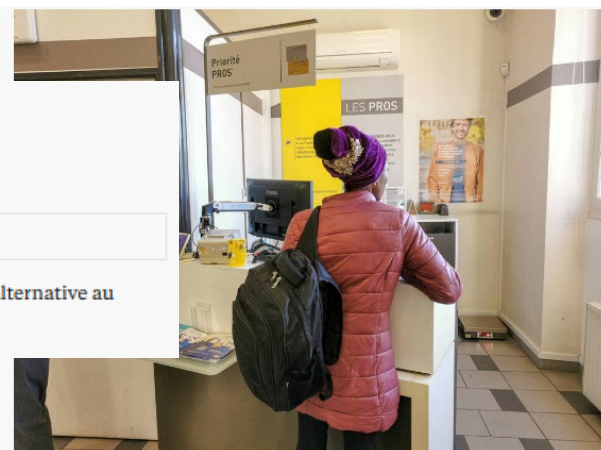
PJ : courrier adressé aux Parlementaires de la Nièvre.



## Solutions solidaires : tribune Défendons le service public de proximité

Solutions solidaires dossier ▼

Les présidents de département du collectif Solutions solidaires veulent proposer une «alternative au projet de casse qui prend forme sous nos yeux».



Face aux urgences sociale, écologique et démocratique, la capacité des collectivités à agir et innover aux côtés de l'ensemble des acteurs de nos territoires peut changer le quotidien des Françaises et des Français. Or cette capacité est aujourd'hui menacée par [les coupes budgétaires annoncées pour payer l'addition](#) des décisions des gouvernements d'Emmanuel Macron qui ont laissé les finances publiques exsangues.

### Un changement de méthode pour renouveler notre modèle social

Les dernières élections ont démontré la volonté d'une grande partie des Français de ne pas s'abandonner au chacun pour soi et la place centrale qu'occupent les questions sociales parmi leurs préoccupations.

Notre responsabilité est de proposer une réponse sensible au vécu quotidien de nos concitoyens. L'innovation et l'expérimentation de nouvelles réponses nous permettent de placer l'humain au cœur de l'action publique et font de la justice sociale le fondement de nos décisions. Nous proposons ainsi une alternative au projet de [casse du service public](#) de proximité qui prend forme sous nos yeux.

Cette alternative se concrétise d'abord par un changement de méthode : nous opposons à la verticalité des injonctions gouvernementales, déconnectées des besoins réels, des services publics conçus pour et avec nos concitoyennes et concitoyens. En partant des besoins des habitantes et habitants, nous confortons notre cohésion sociale et territoriale en créant des solidarités nouvelles plutôt que d'attiser les divisions. Face à un pouvoir en crise, nous opposons la force de collectifs pluriels et celle de décisions partagées.

### Nous refusons que toutes et tous payent l'addition de quelques-uns

Or notre capacité à agréger, à mettre en dynamique, à protéger est aujourd'hui menacée par une véritable saignée budgétaire. Et la menace pour le quotidien de chacune et chacune n'a rien d'abstrait : c'est l'affaiblissement des projets dans nos écoles et nos collèges, c'est la dégradation de l'entretien des routes, c'est moins de présence humaine auprès de nos aînés en perte d'autonomie, c'est le report voire l'abandon de projets d'investissement et donc moins de commandes pour nos entreprises, c'est-à-dire moins d'emplois...

Chaque coup porté à la solidarité fragilise la société tout entière. Nous refusons de payer l'addition des baisses d'impôts voulues par Emmanuel Macron qui ont profité aux plus aisés et aux grands groupes, un trou estimé par la Cour des comptes à 62 milliards d'euros pour la seule année 2023. Nous refusons de démanteler le service public de proximité.

## Quelle société voulons-nous ?

Nous sommes convaincus que l'action publique peut répondre à la désespérance qui ronge notre pacte républicain en changeant le quotidien des Françaises et Français : en luttant contre la précarité et l'exclusion, en facilitant l'accès aux soins et à une alimentation de qualité, en reconnaissant celles et ceux qui accompagnent les personnes vulnérables. En soutenant, aussi, le tissu associatif et en développant les solidarités du quotidien, celles du «prendre soin», qui seront essentielles pour répondre aux défis du vieillissement autant que du dérèglement climatique...

Nous ne défendons pas nos institutions, pas davantage qu'une sensibilité politique. Nous défendons le service public de proximité. Le péril qui le menace aujourd'hui fait aussi peser des risques considérables sur l'ensemble des acteurs des solidarités qui nous permettent de faire société. Ne privons pas nos concitoyennes et concitoyens des liens qui les unissent !

**Signataires : Chaynesse Khirouni, présidente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Fabien Bazin, président du conseil départemental de la Nièvre, Sophie Borderie, présidente du conseil départemental du Lot-et-Garonne, Philippe Dupouy, président du conseil départemental du Gers, Xavier Fortinon, président du conseil départemental des Landes, Jean-Luc Gleyze, président du conseil départemental de Gironde, Michel Ménard, président du conseil départemental de Loire-Atlantique, Kléber Mesquida, président du conseil départemental de l'Hérault, Germinal Peiro, président du conseil départemental de Dordogne, Hélène Sandragné, présidente du conseil départemental de l'Aude, Stéphane Troussel, président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Sébastien Vincini, président du conseil départemental de la Haute-Garonne, Michel Weill, président du conseil départemental du Tarn-et-Garonne.**

## ASSISES des DÉPARTEMENTS DE FRANCE 93<sup>e</sup> congrès

### Résolution des Assises de Maine-et-Loire

#### PLF/PLFSS :

#### Les 103 Départements de France somment l'État de modifier sa copie

Le Département est la collectivité des solidarités humaines et territoriales. À ce titre, il intervient pour mettre en œuvre les politiques sociales de proximité en matière d'aide sociale à l'enfance, de compensation du handicap, d'aide aux personnes âgées et d'insertion. Il est la collectivité de l'équilibre entre les zones urbaines denses et périurbaines ou rurales, où il déploie la fibre en dehors des zones d'intérêt des opérateurs, assure la présence des premiers secours à travers le maillage territorial des SDIS, assure un accès à l'enseignement secondaire de proximité au travers d'un réseau de collèges qui ne se concentre pas que sur les zones urbaines et entretient un réseau de 385 000 km de routes départementales pour connecter tous les bassins de vie. Enfin, le Département soutient l'investissement des communes et intercommunalités au travers de l'ingénierie qu'il met à leur disposition ou des aides directes qu'il leur apporte.

Le constat est là, depuis 10 ans, les dépenses sociales des Départements ont très fortement progressé, passant de 53 à 70% de leurs budgets. Or, les Départements ne maîtrisent ni le nombre des bénéficiaires ni le montant des prestations qui leur est versé.

Cette concentration de leurs moyens dans l'action sociale ne leur permet pas d'être à la hauteur de leurs autres missions essentielles et de faire face aux enjeux du vieillissement de la population, de la transition climatique et de l'équilibre territorial.

En modifiant, en 2019, toute la fiscalité locale suite à la disparition de la taxe d'habitation, le Gouvernement a mis gravement en danger les finances départementales. En attribuant la taxe sur le foncier bâti au bloc communal, pour compenser la perte de la TH, l'État a retiré aux Départements leur dernier levier fiscal pour le remplacer par une part de TVA, en arguant que celle-ci serait plus dynamique que la TFB.

Le Gouvernement a délibérément ignoré, malgré les mises en garde de DF, que l'engagement des dépenses des Départements a un caractère éminemment contracyclique. Lorsque la crise s'installe, les dépenses sociales partent à la hausse. Lorsque le panier de recettes des Départements est exclusivement dépendant de la croissance de l'économie, comme c'est le cas



## ASSISES des DÉPARTEMENTS DE FRANCE 93<sup>e</sup> congrès

### Résolution des Assises de Maine-et-Loire

actuellement (DMTO, part de TVA, dotations de l'État), l'effet ciseau est inéluctable, surtout lorsqu'à la crise économique s'ajoutent celles de la dette et de l'immobilier. À l'envolée des dépenses sociales correspond alors un effondrement des recettes qui précipite toutes les collectivités départementales dans le mur.

Nous en sommes arrivés à ce stade aujourd'hui, en dépit des efforts considérables consentis par les Départements.

Depuis 7 ans la DGF est gelée. En dépit de cette perte de recette en euros constants, particulièrement difficile à surmonter en période de forte inflation (près de 2 Md€ de pertes, ces 3 dernières années), les Départements ont engagé, en lieu et place de l'État sur leurs budgets propres, des sommes qui avoisinent en 2024 les 18 Md€ (« reste à charge » des allocations individuelles de solidarité pour 12 Md€, 3 Md€ de dépenses supplémentaires depuis 2022, 2 Md€ pour la prise en charge des MNA et 1 Md€ pour les contrats jeune majeur).

Ils ont également mis en œuvre, entre eux, une péréquation horizontale, sans aucun équivalent dans une autre strate de collectivité, de 1,9 Md€ en 2024. Le tout en baissant leurs effectifs et en maintenant leur masse salariale stable à 21% de leurs dépenses réelles de fonctionnement, sur les vingt dernières années, malgré les transferts de l'État, notamment celui des Routes Nationales en 2005.

Les Départements sont arrivés au bout des efforts déraisonnables qu'il est comptablement possible de faire à périmètre de dépense constant.

En conséquence, ils ne peuvent accepter que leur soit imposé un effort insoutenable qui met en péril leur mission d'équilibre territorial et de lien social au travers des politiques volontaristes sur le sport, la culture et le tourisme.

Réunis en Maine-et-Loire, pour leurs Assises nationales le 15 novembre 2024, les Départements de France, ont tout d'abord réaffirmé leur solidarité avec les Départements ultramarins dans le contexte actuel.





Compte tenu de leurs efforts passés et de l'importance de leurs missions pour la cohésion nationale et le pacte républicain, ils demandent :

- À être exonérés du prélèvement de 2% sur les recettes de fonctionnement décrit à l'article 64 du projet de loi de finances pour 2025, présenté comme une péréquation alors qu'ils sont les seuls à en mettre déjà une en œuvre entre eux,
- À ne pas être privés de la dynamique de TVA comme prévu dans ce même PLF, dans la mesure où celle-ci est à la base de la compensation de la perte du foncier bâti,
- À ce que l'État abonde, a minima, de 163 M€ le fonds de sauvegarde destiné à permettre aux près de 30% des Départements, déjà en grande difficulté, de poursuivre leurs missions,
- À ce que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 accentue la compensation de l'APA et de la PCH afin d'atteindre l'objectif a minima de 50% d'ici 2027. Cette mesure est finançable grâce au transfert de 0,15 point de CSG, prélevé par la CNSA depuis 2024.

Conscients que la situation des finances publiques est dégradée au point que la Nation doit se réinterroger sur le financement de son pacte social. Ils souhaitent à ce titre :

- Mettre en place, avec le Gouvernement, une nouvelle fiscalité départementale qui leur permette de remplir leur mission d'assistance contracyclique à nos compatriotes et aux territoires les plus fragiles, afin que leur panier de recettes soit en partie décorrélié de la seule croissance économique.
- Qu'il soit mis fin aux engagements non concertés et que des dépenses pérennes ne leur soient plus imposées, sans compensation intégrale, au nom du principe de « qui décide paye »,
- Que le taux des DMTO soit haussé d'un point, à titre provisoire,
- Qu'une part de la CSG *immobilière* déjà prélevée soit attribuée aux Départements afin d'assurer le financement du mur du vieillissement et de la dépendance, en complément des dotations actuelles.

À défaut, les Départements demandent solennellement au Gouvernement et au Parlement de leur indiquer quelles missions doivent être supprimées.

Les Départements sont les acteurs majeurs de la protection sociale. À ce titre, le financement de pans entiers de la solidarité nationale (protection de l'enfance, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, insertion...) ne peut dépendre de recettes volatiles liées au marché. Les Départements demandent donc de co-construire la définition d'un socle de recettes pérennes et évolutives. Elles doivent permettre de garantir le bon exercice de leurs missions décentralisées via des ressources dédiées, comme tout organisme de sécurité sociale. Il faut assurer l'autonomie financière des Départements, seuls garants de l'égalité et de l'universalité de la protection sociale.

Les Départements de France refusent la logique du coup de rabot comptable qui consiste en réalité à dégrader le niveau de service des prestations et missions mis en œuvre, pour éviter de débattre, devant la Nation, des choix que la situation financière ou l'incapacité de l'État à se réformer, leur imposent.

La solidarité a un coût. Le nier, c'est mentir aux Français.

« Au-delà de nos exigences sur le modèle de financement des collectivités et le respect du contrat démocratique de proximité, nous proposons, nous inventons les services publics d'aujourd'hui et de demain.

Nous connaissons la réalité des vies quotidiennes dans le territoire et nous trouvons des solutions aux changements et aux difficultés qui jalonnent les projets de vie.

Nous savons collectivement identifier ce qui contribue à la dynamique du territoire.

Voilà la perspective dans laquelle a été imaginé ce contrat pour la ruralité. »

**Fabien BAZIN,**  
Président du Conseil départemental de la Nièvre

## Contrat pour la ruralité

---

### Pour un droit aux villages

**une politique de la ruralité pour rompre  
avec l'indifférence  
et transformer la vie dans les campagnes**

### Préambule

L'expression démocratique, notamment dans les campagnes, témoigne d'un sentiment d'abandon, d'absence d'écoute par les dirigeants nationaux successifs et de nombreux partis, de mépris pour la culture et les traditions rurales, et globalement d'incompréhension de la ruralité, de ses forces et de ses faiblesses.

Pourtant, nombre d'élus, de représentants associatifs et syndicaux, ou de citoyens ont alerté !  
« Non à la fermeture des écoles, non à l'effondrement du système hospitalier de proximité (maternités, chirurgie), non aux permanences réduites dans les gendarmeries, non à la baisse des horaires d'ouverture de la Poste, non au déménagement organisé des services publics et aux mesures cosmétiques de France Services. »

Les réponses apportées, construites par des décideurs qui ne connaissent pas le monde rural, ne sont pas adaptées ; elles s'imposent sans concertation et n'ont pour seule conséquence que d'alimenter les colères.

Pourtant, la capacité des territoires ruraux à inventer, à proposer, à imaginer et à expérimenter est précieuse pour notre pays.

Le monde rural demande à être respecté et entendu. Il est légitime pour construire son avenir, à condition de partir des besoins de ceux qui y vivent et de ses diversités ; il n'y a pas qu'une seule ruralité, mais des situations très différentes en fonction de la place de l'industrie, de l'agriculture, du tourisme, etc. Le programme « Nouvelle ruralité » l'a largement démontré.

Nous, élus des campagnes, devons relever ce défi. Il existe en ruralité des forces extraordinaires qui ne demandent qu'à s'exprimer. Tous nos concitoyens veulent vivre avec des services publics de qualité et de proximité, des commerçants et artisans reconnus dans leur spécificité, une industrie ancrée localement qui innove, une agriculture qui veut retrouver sa place pour pouvoir créer des richesses, une vie associative du lien et de l'épanouissement, des formes de déplacements et de transport adaptées à sa géographie, bien loin des innombrables « plans mobilités ».

Il ne s'agit pas d'opposer la ville et la campagne, mais bien de construire des contrats de réciprocité qui garantissent que les liens économiques, techniques, opérationnels entre les pôles urbains et les campagnes soient pensés d'une façon plus intégrée.

Cela passe par un nouveau pacte entre la République et le monde rural.

Au nom d'une égalité entre les territoires, la campagne mérite plus qu'un énième plan ruralité. Elle a besoin d'une loi de la République solide, ambitieuse et robuste.

C'est ce qui est proposé dans ce document.

*Nevers le 5 Novembre 2024*



## 1. D'abord la santé : pour en finir avec les déserts médicaux

L'égalité d'accès aux soins n'est pas respectée dans notre République. C'est la base de tout. Les campagnes, comme les quartiers populaires d'ailleurs, en paient le prix fort. On ne compte plus le nombre d'habitants sans médecins traitants ni accès à des spécialistes.

Les hôpitaux de proximité n'en ont que le nom. Nous assistons à l'effondrement du système de médecine libérale. Pourtant nous pouvons agir, et lutter contre la désertification médicale par tous les moyens :

- Lutter contre la désertification médicale par tous les moyens :
  - Déployer une **médecine salariée** dans des centres publics de santé par département, avec un financement de l'État dédié.
  - Conforter une **médecine libérale de campagne** avec :
    - un mécanisme de bourses pour les étudiants en médecine financées à 50 % par l'État pour, en contrepartie, s'engager à s'installer sur le territoire ;
    - un accompagnement des étudiants dans le cadre de leur stage : de meilleures indemnités, des internats multi-étudiants dans les communes, **pour créer les conditions de l'exercice coordonné et renforcer l'attractivité des métiers, installer une école des métiers du soin et du lien dans chaque département** ;
    - Passer à la phase 2 des maisons de santé en garantissant le financement de leur extension et de leur modernisation ;
    - Parce que l'exercice en milieu rural est particulier, proposer une spécialité de médecine rurale dans les universités.
  - **Généraliser la médecine solidaire dans les territoires sans médecin** : avec l'association Médecins solidaires, en accompagnant l'installation de centres de santé d'un type nouveau où les médecins se succèdent chaque semaine.
- Pour rassurer les professionnels de santé, il est nécessaire de renforcer la présence et le **rôle des hôpitaux de proximité**, pivots de l'offre de soins dans les territoires : plateaux techniques minimaux avec radiographie, accueil des petites urgences, lien avec les grands centres hospitaliers, etc.
- **Garantir des services d'urgence ouverts 24 h/24** en lançant un plan de recrutement de professionnels de l'urgence.
- Reconnaître **l'action sanitaire des sapeurs pompiers** en stabilisant le budget des SDIS par un complément de ressources de l'assurance maladie : 80 % de leurs interventions sont des secours aux personnes, et ils assurent la carence des ambulances privées.

## 2. Réparer les services publics : pour la création d'un bouclier rural

Il nous faut maintenir ou rétablir des services publics indispensables à la cohésion sociale. Aussi, il est primordial de garantir un temps d'accès minimum aux services de base.

- Santé : accès à moins de 45 mn d'une maternité, à moins de 20 mn d'un accueil de médecine générale.
- Éducation : accès à moins de 15 mn d'une école maternelle et primaire (30 mn par transport scolaire), à moins de 25 mn d'un collège (45 mn par transport scolaire).
- Gendarmerie : assurer une permanence d'une demi-journée, 6 jours sur 7, par gendarmerie.
- Justice : accès à moins de 45 mn d'un tribunal d'instance, à moins d'1 h 30 d'un tribunal de grande instance.
- Services du Trésor public : réimplanter dans chaque chef-lieu de canton historique une trésorerie.
- Service postal : accès à moins de 15 mn d'un bureau de poste ouvert au moins 26 heures par semaine.
- Missions d'accompagnement d'accès à l'emploi et à la formation (initiale et continue) : accès à moins de 30 mn d'un lieu d'accueil et d'information. Généralisation du projet Territoires zéro chômeur de longue durée à tous les départements ruraux. Les territoires ruraux ont déjà démontré que le droit à l'emploi peut être une réalité.

## 3. Écoles, collèges et lycées : en finir avec les mécaniques comptables

Les normes à l'œuvre, qui régissent aujourd'hui les décisions de fermeture, d'affectation sur plusieurs établissements, de concentration scolaire, détricotent de facto le maillage territorial. L'égalité des décisions doit céder la place à l'égalité des conditions d'apprentissage. Pour cela, nous devons sortir des cadres traditionnels de pensée et d'exercice pour inventer et expérimenter les nouvelles formes d'une « école rurale ».

- **Gel des fermetures de classe et d'école** : c'est un préalable. Les territoires ruraux, souvent caractérisés par une précarisation accrue et des difficultés de déplacement, doivent au contraire bénéficier d'un volontarisme sans faille pour le maintien de toutes les écoles de proximité.
- **Département rural = Territoire d'éducation prioritaire** : le maintien d'une offre scolaire de proximité, partout sur le territoire, est au fondement de notre contrat social. Ce choix politique doit primer sur les considérations gestionnaires et budgétaires. Nous proposons que **chaque classe accueille un effectif maximum de 20 élèves et qu'une limite soit établie à deux affectations différentes de professeurs, notamment dans les collèges**.
- **Création de « bassins de projets pédagogiques »** : les écoles, les enseignants et les élèves subissent une forme d'isolement pédagogique et culturel. La création d'une instance de travail en commun entre plusieurs écoles d'un même secteur géographique (cantons historiques), définie autour d'un projet collectif, est source de créativité, d'émulation et de temps d'échanges collectifs. Elle nécessite la mise à disposition d'un mi-temps d'animation et l'allocation d'un budget à même de soutenir les projets éducatifs communs.

- **Collèges et lycées de demain** : l'objectif est de permettre l'ouverture des établissements sur leur territoire en développant les interventions des associations, des structures sportives ou culturelles auprès des élèves, mais aussi en utilisant les locaux pour proposer de nouveaux services aux habitants du territoire hors temps scolaire.
- **Faire des territoires ruraux les zones d'installation des filières d'enseignement supérieur d'excellence propres à leurs ressources** (bois, eau, etc.) et à leurs besoins sociaux (liés aux spécificités démographiques, sociales, etc.). L'éloignement des lieux de formations se conjugue pour les jeunes ruraux à un coût financier croissant lié aux frais d'hébergement, de déplacement et de vie. Aussi, la tendance est plus forte d'opter pour des cursus plus courts et plus professionnalisants, en passant par une forme d'auto-censure. Il apparaît plus que jamais nécessaire de lutter contre une répartition hypercentralisée de l'offre de formation, qui nourrit les inégalités des chances. **Les Campus connectés doivent aussi permettre de contribuer à cet objectif avec un site par département.**
- **L'ensemble des grandes écoles doivent pouvoir proposer des stages d'au moins deux mois en ruralité**, y compris dans les communes les plus rurales.

#### 4. À la campagne, tout devient plus facile si les modes de déplacement sont plus nombreux

S'il est un marqueur incontestable de la ruralité, c'est le mode de transport majoritaire : la voiture. Avec un taux de motorisation des ménages qui reste supérieur à 95 % en dehors des grands pôles urbains, on n'est pas près de pouvoir se passer de la voiture à la campagne. Et les bonnes intentions environnementales se heurtent au mur de la réalité. Un Français sur 4 déclare ne pas pouvoir rejoindre l'offre de transports en commun à pied depuis son domicile, à cause notamment de la faible densité démographique qui n'incite pas à la mise en place d'un système de transports réguliers. La ruralité mérite une offre publique de transport collectif à la hauteur des enjeux :

- **Renforcer les réseaux de bus en ruralité** en lien avec les Régions pour les transports scolaires et ceux du quotidien. Proposer un tarif à 1 € adapté aux jeunes.
- **Proposer un plan Déplacement par département**, piloté par le Conseil départemental et disposant d'un financement dédié des Régions et de l'État. En effet, en ruralité, les Conseils départementaux sont les mieux placés pour penser et déployer les moyens de se déplacer.
- À l'image des trains Intercités, **déployer un programme « Intervillages »** en 15 ans pour le train.

#### 5. Commerce, artisanat, industrie et économie de proximité : le cœur battant des campagnes

Les modes de consommation évoluent. L'offre commerciale et artisanale doit se renouveler et s'adapter. Les rues commerciales dans les villages ont souffert de fermetures successives, faute de reprises laissant place à des vitrines fantômes. C'est l'offre locale dans son ensemble qu'il s'agit de revisiter sur la base de pratiques commerciales nouvelles. Le commerce de centre-ville et les services publics ne sont ouverts que 22 % du temps disponible des actifs pour consommer. Revitaliser un cœur de petite ville, c'est peut-être aussi construire un village des nouveaux temps.

Contre toute attente (ou idée reçue), l'industrie existe dans les campagnes. Ici aussi, elle n'a pas su suffisamment résister à la mondialisation. Réindustrialiser la France, c'est aussi réindustrialiser les campagnes.

- **Bourgs revisités à 360°** : aide aux investissements commerciaux et artisanaux (fonds d'État dédié, à l'image du FISAC), coaching de l'offre commerciale pour s'adapter aux nouveaux usages, aménagements rurbains, soutien à l'animation commerciale, etc.
- **Accompagner les stagiaires d'écoles d'ingénieurs et d'entrepreneurs vers les entreprises des zones rurales** pour les « gagner » dès la sortie de l'école avant qu'ils ne s'insèrent dans les marchés du travail « métropolitains »
- **Des cafés « tiers liens »** dans les campagnes : les cafés sont des lieux traditionnels de rencontre dans les villages. Ils ont besoin d'être reconnus dans leur rôle et soutenus dans la diversification des activités qu'ils pourraient proposer avec des crédits d'État dédiés.
- Dans le même esprit, **les marchés** méritent un plan de modernisation et d'animation.
- Soutenir et développer **l'économie de proximité** (économie sociale et solidaire) : ouvrir des épiceries citoyennes en renforçant les partenariats avec Bouge ton coq et le groupe SOS, qui proposent un modèle économique original pour créer ou maintenir un premier commerce de village.
- **Hôtellerie de proximité** : aider aux investissements pour permettre la modernisation des plus petits établissements et adapter les règlements d'intervention à la réalité rurale.
- **Étendre les Zones de revitalisation rurale** à tous les départements ruraux, y compris les chefs-lieux de département, pour éviter la concurrence et soutenir le statut des commerçants et artisans indépendants par l'adaptation de la fiscalité aux entreprises uni-personnelles, et créer un droit à la retraite digne pour toutes celles et tous ceux qui ont « tenu la baraque » de la ruralité pendant toutes ces années.
- Faire connaître par tous les moyens **les offres d'apprentissage** pour les métiers de l'artisanat et du commerce, en lien avec les chambres consulaires.



## 6. Sécurité : des gardes champêtres plutôt que des caméras de surveillance

Entre querelles de voisinage, dépôts sauvages d'ordures, traitement des incivilités, police des marchés, protection de l'environnement, ce sont plus de 150 domaines qui sont attribués aux gardes champêtres : de vrais généralistes de la sécurité publique. Et parce que, plus que jamais, en complément du travail réalisé par les élus locaux, les habitants ont besoin de retrouver un lien humain, en capacité d'écoute, d'attention et de réponses directes, nous appelons à :

- **Soutenir la création de nouveaux postes de gardes champêtres** dans les communes de plus de 1 000 habitants.
- **Doter les communes et/ou les bailleurs sociaux de crédits spécifiques aux travaux d'installation et de rénovation des gendarmeries.** L'installation de 200 nouvelles gendarmeries est une bonne nouvelle pour les campagnes. Toutefois, les crédits d'investissement indispensables à la construction des unités d'accueil n'existent pas. Par ailleurs, le maintien des gendarmeries actuelles, installées dans des locaux datant de plusieurs décennies, nécessite une rénovation totale à la charge des bailleurs sociaux et/ou des communes.
- Développer les **conciergeries citoyennes** pour rassurer les résidents secondaires.

## 7. Adapter le plan Grand âge à la ruralité

L'idée ici est de pouvoir prendre en compte les spécificités rurales dans un Plan Grand Âge auquel la France ne coupera pas. Leurs particularités de la campagne reposent sur la taille des unités d'accueil et sur le maillage équitable des services dans les territoires.

- Construire **la maison de retraite du futur** qui concerne tous les modes d'hébergement : domicile, logement intermédiaire et maison de retraite.
- Renforcer le maintien à domicile à la campagne par **la prise en compte intégrale des temps de déplacement dans la rémunération** des aides à domicile, des aides soignants, des infirmiers et du portage de repas.
- **Construire les vrais « services de l'autonomie »** qui rassemblent les services d'aide à domicile, les services de soins infirmiers, le portage des repas, la place des voisins et des élus locaux et la « bande des plus jeunes » (c'est-à-dire la mobilisation par les maires des jeunes habitants pour rendre des visites et des services aux plus anciens).
- Créer une **unité de 10 à 20 logements adaptés au grand âge, accessible financièrement, dans chaque village de plus de 1 000 habitants**, avec l'appui d'un office HLM ou d'un organisme mutualiste complété d'un financement dédié de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à la hauteur de l'enjeu (et au-delà des 5.000 € par place).
- **Ouvrir les maisons de retraite sur leur environnement** pour favoriser le maintien de l'autonomie et en faire des pivots de la vie locale. Cette nouvelle maison de retraite doit

être le chef d'orchestre de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement de l'âge et, dans la durée, être en capacité de projeter ses agents vers le domicile.

- Plus largement, il sera nécessaire de **reconsidérer les catégories INSEE** : « *On n'est pas vieux à 65 ans* ». La « bande des moins jeunes » c'est-à-dire des citoyens volontaires pour donner un coup de main à ceux qui en ont besoin, et singulièrement à la jeunesse, doit pouvoir être mobilisée pour créer un « service public citoyen du coup de main » dans les communes rurales (vers les jeunes, les personnes fragiles et isolées, etc.).

## 8. Pour un retour des opérateurs publics du logement en ruralité

Les opérateurs publics du logement, faute de ressources financières et contraints par des exigences drastiques de rentabilité, n'ont plus les moyens d'intervenir en milieu rural. Ils ont déserté les villages au profit des grands ensembles de la politique des quartiers et de la ville. En 2023, le taux de logements vacants a augmenté de plus de 60 % depuis 1990 (*enquête de l'AMRF auprès de ses adhérents*).

- **Recapitaliser les offices HLM** pour permettre l'investissement pour la création de logements publics (20 % en milieu rural par an pendant 5 ans aux normes écologiques les plus ambitieuses).
- **Soutenir la rénovation des logements publics** : face à l'évolution démographique, à la modification de la structure familiale et aux obligations environnementales, les logements sont devenus vétustes. Un soutien financier particulier est nécessaire pour les rénover et les adapter aux nouveaux besoins : lofts ruraux, béguinages, logements qui rassemblent plusieurs générations et colocations des retraités.
- **Renforcer les aides et l'accompagnement à la rénovation pour la performance énergétique dans le parc privé** en confiant aux territoires les missions d'accompagnement et de mobilisation des crédits bancaires.
- Étendre à tous les départements ruraux l'initiative des compagnons bâtisseurs qui accompagnent des habitants en situation précaire dans la rénovation de leur habitat. Chaque euro versé contribue à la réhabilitation d'un logement. Chaque habitant accompagné participe concrètement à son chantier et acquiert ainsi de nouveaux savoir-faire.

## 9. Les jeunes ont besoin d'être écoutés et accompagnés

La jeunesse est souvent l'oubliée des politiques publiques, en ruralité plus qu'ailleurs. Dès que la parole lui est donnée, l'envie d'y croire est plus forte que la peur de l'échec. L'avenir, les projets de vie, les études, les loisirs, les transports, la santé : les thèmes se bousculent. La jeunesse a beaucoup à dire. Encore faut-il créer les conditions de la prise de parole, et s'engager à l'écoute :

- **Susciter dans chaque département les conditions de l'écoute et du débat permanent et direct avec la jeunesse**, en s'appuyant sur les centres sociaux et les associations d'éducation populaire. L'objectif est de rencontrer au moins 500 jeunes/an et de construire les propositions qui les concernent.

- Favoriser le développement dans chaque territoire volontaire de « **la bande des moins jeunes** », véritable service public citoyen pour la jeunesse. Des adultes volontaires, mituteurs mi-anges gardiens (chefs d'entreprise ou responsables d'association, retraités agricoles ou de l'enseignement, sapeurs pompiers ou responsables bancaires, etc.), apportent leurs expériences, leurs conseils pour aider à trouver la bonne information au bon endroit et pousser les portes de structures parfois inconnues ou lointaines. Cet engagement rassure les jeunes, souvent en manque d'information, et vient renforcer le travail des missions locales et des bureaux information jeunesse.
- Mettre à disposition **un lieu dans chaque ancien chef-lieu de canton dédié aux jeunes** : ouvrir les collèges, soutenir la rénovation des clubs des jeunes, en lien avec les structures locales d'accompagnement (foyers ruraux, centres sociaux, bande des moins jeunes, élus locaux, associations de parents, etc.)
- **Compiler, organiser et diffuser les bourses départementales pour les stages de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>nd</sup>e** avec les chambres consulaires et les collectivités locales

## 10. Culture et sport : « première marche du podium de notre république » (AMRF – Roch Chéraud, maire de Saint-Viaud, 44)

De la culture du vivre ensemble à la culture de l'éducation populaire, en passant par la culture de création et de diffusion, l'ensemble constitue un vivier extraordinaire pour notre pays.

Le préambule est de considérer l'apport de la ruralité comme une expression enrichissante, respectable, et utile à la société française. Trop souvent, la vie culturelle en milieu rural a été reléguée au second plan des politiques publiques où les notions d'élitisme, sous couvert de qualité, et de structuration, sous couvert de centralisme, ont marginalisé ces formes d'actions culturelles.

- Mettre en place **1 000 contrats culturels de ruralité** associant État, Régions, Départements, communes et intercommunalités, pendant 3 à 6 ans, pour donner de la visibilité et de la sérénité aux artistes et acteurs culturels.
- Créer dans chaque département rural **un conservatoire rural** de musique, de danse, de théâtre en capacité de rayonner dans l'ensemble du territoire.
- Implanter **une scène nationale par département rural**.
- **Reconnaître et mettre en valeur les diverses formes de la culture des campagnes** : comices, fêtes de village, banquets, fêtes agricoles et viticoles, etc.

Le constat n'est pas nouveau. **Les milieux ruraux sont toujours les parents pauvres des politiques sportives**. Plus du tiers des communes rurales sont privées d'équipements sportifs, quand d'autres, plombées par la vétusté de leurs gymnases, de leurs vestiaires ou de leurs terrains, attendent, faute de moyens, de se refaire une beauté. Pour autant, le taux de licenciés sportifs est plus important en milieu rural

- **Déployer un grand plan de rénovation des gymnases et des équipements sportifs** en milieu rural, souvent construits il y a plus de 40 ans.

- **Subventionner l'acquisition de minibus pour les clubs sportifs** indispensables aux déplacements des équipes.
- **Lancer une licence unique de sport** pour les jeunes enfants afin de permettre la découverte de plusieurs activités.
- **Sensibiliser au sport handicap** dans les collèges avec les associations locales.

## 11. Eau et énergies renouvelables : garder le contrôle localement

Le réchauffement climatique est là. Le besoin de nouvelles énergies est une évidence. Cette cause nationale et internationale intéresse évidemment les campagnes. Sans les citoyens, rien ne sera possible. Sans la puissance publique, rien se fera si ce n'est assurer les dividendes des investisseurs.

- **Lancer un plan d'urgence pour protéger l'eau, ressource épuisable.**

C'est l'une des conséquences les plus brutales du bouleversement climatique : la France s'assèche, et cet assèchement va s'accroître. Dès 2030, nos besoins en eau dépasseront de 40 % les ressources disponibles, prévient l'ONU. Pas d'autres choix que de diminuer la consommation et de protéger la qualité de la ressource en eau.

- **Soutenir la rénovation des réseaux d'eau potable**, les travaux d'adduction depuis des réserves souterraines et la dépollution des sources.
- **Permettre le choix dans la gestion de l'eau et favoriser les régies locales** : revenir sur le transfert obligatoire aux communautés de communes via un dialogue direct avec les élus et les habitants, et permettre sur chaque territoire le modèle de gestion le plus adapté.
- **Énergies renouvelables : « une planification en mode coopération »**, comme le propose l'AMRF.  
Développer les énergies renouvelables avec les acteurs locaux est un levier puissant pour contribuer à la vitalité économique des territoires ruraux. Les retombées locales des installations de production peuvent être multiples et conséquentes, à condition que les projets soient négociés et ancrés dans les territoires.
  - **Créer une société d'économie mixte Énergie** dans chaque département rural.
- **Renforcer le Fonds vert** pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics, en raison d'un bâti plus ancien et des faibles moyens des collectivités.
- **Mieux rémunérer les contributions des communes et des départements ruraux au stockage du carbone**, la préservation de la biodiversité, etc.
- **Nos forêts sont un bien commun, un bien précieux**. Par tous les moyens il nous faut trouver l'équilibre entre l'économie, la biodiversité, les loisirs : les collectivités et les groupements de citoyens savent le faire. C'est tout aussi vrai pour la seconde et troisième transformation de la ressource. Une grande Loi pour la forêt est nécessaire pour rétablir l'équilibre entre public et privé. L'ONF doit y retrouver moyens et stratégies.



## 12. L'agriculture

*La Politique agricole commune est complexe et mérite un travail approfondi et particulier pour permettre un soutien efficace et durable aux agriculteurs. Les lignes suivantes sont donc indicatives.*

Cet automne, partout en France, les agriculteurs ont symboliquement retourné de nombreux panneaux d'entrée de commune. Ils avaient déjà le sentiment de marcher sur la tête face aux décisions des pouvoirs publics. Un mouvement d'ampleur de contestation a pris le relais, avec des manifestations et des blocages exprimant la colère, l'incompréhension et la souffrance des agriculteurs français, à l'instar de leurs homologues européens. Nul ne peut ignorer cet appel !

**Les agriculteurs souffrent de ne pas pouvoir vivre dignement de leur travail.** Ils doivent pouvoir bénéficier de prix rémunérateurs justes.

**Les agriculteurs souffrent de concurrence déloyale.** Il est temps que les règles soient les mêmes pour tous et à la hauteur des enjeux écologiques.

**Les agriculteurs souffrent d'un manque d'accompagnement durable vers une transition écologique** aujourd'hui comprise du monde agricole et attendue des citoyens. Cette transition doit pouvoir s'inscrire dans la durée, en concertation avec le monde agricole, sans ordre ni contre-ordre, avec des moyens dédiés et à la hauteur des enjeux écologiques.

- **Défendre et accompagner un modèle agricole rural vertueux par l'aide à l'installation, l'accompagnement des mises aux normes et de l'adaptation au changement climatique.**
- **Annuler les dettes qui étranglent les agriculteurs les plus fragiles.**
- **Enrichir la loi EGALIM**, garante de prix rémunérateurs pour le monde agricole, avec un vrai contrôle des intermédiaires et des distributeurs.
- **Soutenir les investissements indispensables à la transformation des produits agricoles** en proximité qui permettent, pour une partie des revenus, de créer de la valeur ajoutée (abattoirs, ateliers de transformation, légumeries, conserveries, salles de découpe, etc.) avec une priorité pour les structures de taille modeste.
- Créer les conditions et **les outils de l'approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective** en imaginant une forme de « Rungis rural » par département.
- Apporter une attention particulière **aux exploitations qui souhaitent passer en production bio.**

## 13. Pacte de confiance avec les citoyens

Sur la base de l'expérience menée dans le département de la Nièvre depuis trois ans, « Imagine la Nièvre ! », l'idée est de pouvoir donner la possibilité aux habitants d'être écoutés sur leur quotidien (notamment ceux qui s'expriment peu), d'entendre leurs propositions pour améliorer leur vie. Plus qu'une technique d'animation, il s'agit de créer une nouvelle posture de la vie publique et politique en dialogue direct avec les habitants :

- Soutenir financièrement **la tenue de débats publics** dans les départements ruraux volontaires, sur la vie en général, mais aussi sur les sujets à enjeux majeurs comme la ressource en eau, l'agriculture, les énergies renouvelables, etc ;
- **Créer et animer des observatoires citoyens des politiques publiques.** C'est-à-dire proposer aux habitants de suivre et de comprendre le travail des collectivités. C'est aussi l'occasion, pour les techniciens et les administratifs, d'entendre les propositions des habitants et d'adapter leurs manières de faire.
- **Accompagner des « médias du réel » dans les campagnes**, qui rendent compte des fiertés rurales si nombreuses et si méconnues. Pour que « l'information » sur la ruralité ne se limite pas au régionalisme du JT de 13 h.

## 14. Attention aux mots et au vocabulaire qui urbanise et technocratise le langage.

Le langage utilisé dans les sphères politiques, médiatiques ou administratives peut souvent sembler complexe et éloigné de la réalité quotidienne des citoyens, surtout en milieu rural. Simplifier le discours permettrait de le rendre plus accessible à tous et de créer un sentiment de proximité. Cette démarche n'est pas une manière de simplifier à l'excès ou de « parler au plus petit dénominateur commun », mais plutôt de s'assurer que le langage serve de pont pour inclure tous les citoyens dans le débat public

**Les mots qui font mal à la ruralité :**

- Dernier kilomètre ou dernier commerce du village : on dira plutôt **premier kilomètre** ou **premier commerce**
- Diagonale du vide : compte tenu de l'exceptionnelle vitalité citoyenne dans cette partie du territoire, on parlera plutôt de **la diagonale du plein**
- Les territoires sous-urbanisés ou peu denses : on les appelle **les ruralités**
- Les centres de périnatalités de proximité : **c'était des maternités** avant que l'État ne les ferme et ne permette plus les accouchements.

**Les mots des villes qui ne collent pas aux campagnes**

- « Développement durable » de manière vague, il peut être plus utile de faire référence à la gestion des sols, à l'entretien des forêts, ou à l'optimisation des circuits courts pour les produits agricoles.
- « Urbaniste » profession qui devrait pouvoir accompagner la rénovation d'un centre de village ! On dira plutôt « ruraliste »
- Mobilité ? On parle de déplacements. Ceux-ci se comptent en temps et non en kilomètres
- Économie sociale et solidaire ? l'économie de proximité qui prend soin de ses salariés, qui prend part à la vie locale sportive et culturelle et qui cherche des solutions pour ne pas polluer.
- Des tiers- lieux ? Ce sont des bistrotts, des salles des fêtes, des bibliothèques, des galeries d'artistes (oui, oui il y en a ! ) et parfois, un savant mélange de tout ça.

## 15. Pour financer une politique de la ruralité :

- Une Loi de la République :

Cette loi de la République pour la ruralité est nécessairement ambitieuse, tant le retard pris est considérable. Une fois votée, elle ne pourra être mise en œuvre qu'au long cours.

Elle nécessite un acte politique fort : réserver chaque année dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale et dans le projet de loi de finance, comme au titre des moyens de l'UE et des régions, une part fixe des crédits votés

Une place majeure devra être réservée aux Conseils départementaux et aux préfets de département pour garantir le financement d'un certain nombre de ces propositions.

Dans le cadre de cette Loi, à l'image de la loi de finance communautaire Community Reinvestment Act (CRA) aux Etats Unis, nous proposons la création :

- « **d'un Livret L** » comme Local **pour réinvestir l'épargne bancaire sur le territoire.**

En effet depuis plusieurs années, les collectivités locales se sont engagées dans des formes différentes d'accompagnement, allant parfois au-delà de leur cercle d'intervention habituel : rachat, aménagement et mise en gérance du premier commerce du village, bâtiment relais, opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat, prêt d'honneur à la création ou à la reprise, .....

Bien souvent **les banques captent l'épargne locale pour la réinvestir dans d'autres territoires**, et généralement hors ruralité.

Ce fond local d'investissement permettrait **de couvrir les besoins en trésorerie des entreprises commerciales dans le besoin, d'accompagner les travaux de modernisation, de créations et de reprises et globalement, de soutenir les projets de développement en ruralité, d'investir dans les biens communs à tous (forêt associative ou municipale, commerce citoyen, ....)**

## Conclusion

Le monde change. Et les ruralités changent avec lui.

Mais ce ne doit pas être au prix d'un décrochage injuste socialement et coûteux politiquement.

Le principe d'égalité vaut entre les citoyens et aussi entre les territoires.

Sa rupture serait inacceptable.

Elle est pourtant amorcée.

Pour nous, elle est absurde et insupportable ; dans nos ruralités se trouvent en effet les germes d'une autre manière de vivre, élaborée à partir des attentes et des savoir-faire de celles et ceux qui y habitent : circuits courts, déplacement, mutualisation des ressources, gestion raisonnée du temps et des espaces, habitat adapté aux enjeux du réchauffement climatique et du grand âge, etc.

L'enjeu n'est pas d'opposer par démagogie les villes aux campagnes, mais d'encourager dans les unes et les autres les changements indispensables à une vie plus saine, plus juste, plus belle. Dans nos quartiers comme dans nos villages, les initiatives, souvent d'origine citoyenne, prolifèrent.

C'est cette dynamique qui doit être désormais soutenue par une ferme volonté politique et budgétaire, sans laquelle la solidarité nationale resterait un vain mot.



Contact presse :

Stéphane BENEDIT | Directeur de Cabinet  
stephane.benedit@nievre.fr | 06 87 01 00 17